

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'administration du CCAS

Président du Conseil d'administration : Claude BODET

Membres du Conseil d'administration :

- Membres élus : Nolwenn JOSSO, Dominique GOULENE-HENRY, Robin BERCEGEAY, Justine COCARD, Bernard MORANTON, Danièle MAGELLI,
- Membres bénévoles : Mme SARZEAUD (représentant l'UDAF), M. BLOMME (représentant les associations des retraités), Mme MARCHAND (représentant Les Restos du Coeur), Mme PINDUFFF (représentant le Secours Populaire), M. CHIABERGE (représentant Entraid'Addict), Mme BLANCHARD (représentant l'association Presqu'île jeunes habitat).

Les aides

Aide Sociale Légale

Consultez vos droits, simulez vos prestations, effectuez vos démarches sur le site internet du service public **Mes droits sociaux**, [en cliquant sur ce lien](#).

Aide Sociale Facultative

Le CCAS peut attribuer **une aide ponctuelle urgente à toute personne en difficulté temporaire ou durable** pour lui permettre de se nourrir, de se soigner, de se loger, d'assurer les dépenses liées à la vie quotidienne.

Les demandes d'aide sont établies lors d'un entretien et font l'objet d'un passage en commission d'aide sociale.

Les demandeurs doivent fournir des justificatifs de ressources (bulletins de salaire, ASSEDIC, notification CAF, avis d'imposition ou non imposition...) et de charges (diverses factures...).



**HOTEL DE VILLE DE
SAINT-LYPHARD**

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

